

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 4 septembre 2019

N° 31/ 2016-2021

Présidence de **M. Laurent PELLEGRINO**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

96 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

79 sont présents (3 rejoindront les rangs de l'assemblée après leur assermentation)
17 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **ADLER Françoise, BALLY Marc, BELLEUX Marie-France, BOUVIER Richard, DE BELLIS Giancarlo, DECOSTERD Eric, DREYFUS Catherine, DUPONTET Aline, FRANCILLON Thierry, GAILLARD Benjamin, GIVEL-FUCHS Anne-Claire, HUGONNET Christian, JOTTERAND Blaise, MARTINET Claire, MASANOVIC Ljljiana, RATKOCERI Izjadin, SCHUMACHER Cathy.**

M. le Président Laurent PELLEGRINO apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Le rapport N° 39/9.19 - Modifications du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et des logements à loyer abordable. Modifications du règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement, a été transmis exceptionnellement par mail aux Conseillers en raison d'un couac à l'interne. Il sera traité au point 10 de l'ordre du jour.

- Le rapport N° 23/9.19 relatif au Nouveau Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux est retiré de l'ordre du jour car la Commission des finances n'a pas encore communiqué sa détermination.
- Ajout d'un point 5 nouveau : Nomination d'un membre à la COFIN.
- Ajout d'un point 13 nouveau : Postulat Steven Kubler « Pour favoriser la création de la LLA à Morges » – Dépôt.
- Ajout d'un point 14 nouveau: Postulat Bertrand Gilliard « Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil –Dépôt et développement.
- Ajout d'un point 15 nouveau : Postulat Frédéric Eggenberger « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! » - Dépôt et développement.

M. Laurent BEAUVERD propose un point 7 nouveau afin de nommer un nouveau membre suppléant à la Commission des finances.

M. le Président Laurent PELLEGRINO répond que cela sera traité dans le même point.

L'ordre du jour est approuvé à la majorité moins une abstention.

Tel que le veut la coutume, le président entrant adresse son discours de remerciements au président sortant, **M. Laurent PELELGRINO** s'exprime en ces termes :

« Qu'est-ce qu'il fait, qu'est-ce qu'il a, qui c'est celui-là ? il a un drôle d'accent ce gars-là, il a une drôle de voix.

Cher Pascal, tu ne connais certainement pas ces quelques paroles provenant d'un monument de la chanson française et unique tube de l'auteur-compositeur et interprète Pierre Vassiliu.

Ces paroles pleines de préjugés, ressemblent aux pensées que j'ai eues lors de ton entrée au Conseil communal.

Il faut dire que ton profil est atypique. Issu d'une famille paysanne, élevé au grain dans la ferme traditionnelle suisse, nichée au cœur de la campagne vallonnée de Saint-Gall. Toutes les conditions étaient réunies pour que Pascal rejoigne le groupe UDC mais il choisit de rejoindre le groupe de l'écologie.

Pas de chemise à fleur pour ce grand bonhomme vert, il porte le costard cravate.

Par conviction et par amour, il change non seulement de religion mais il en devient, en plus le représentant au niveau cantonal.

Bref, il ne fait rien comme tout le monde.

Au fil du temps, j'ai appris à te connaître et tous ces préjugés sont tombés les uns après les autres pour me rendre compte que tu es une personne humble, intelligente, attentive aux autres et sachant rester zen en toute situation. Je suis notamment resté admiratif lorsque je t'ai vu évoluer dans un train bondé en manœuvrant avec dextérité la poussette double de tes jumelles Lilya et Joudy nées lors de ton année de présidence, tout en prenant dans tes bras ta seconde fille et en répondant de manière calme et posée aux questions de ta fille ainée.

De plus, tu as même réussi à faire voler en éclat une de mes certitudes que je croyais inébranlable... Un suisse allemand n'a pas d'humour !

Je dirais même que tu as un certain talent pour le stand-up. On se souvient tous de ta lecture hilarante d'une lettre de démission d'une conseillère communale et j'ai pu apprécier certaines de tes blagues lors de tes discours.

Tu rejoins maintenant les rangs de notre Conseil, avec, je crois savoir un certain soulagement et le plaisir de passer plus de temps en famille.

Au nom du Conseil communal je te remercie pour ton engagement.

Also, nous pouvons maintenant commencer l'ordre du jour de notre séance. »

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2019.
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Assermentation de trois Conseillers communaux.
4. Nomination d'un délégué supplémentaire au conseil intercommunal de l'ASIME.
5. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la COFIN.
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.
8. Nomination de la commission ad hoc en charge de la prise en considération de la motion Alice de Benoit et consorts "Pour donner de la substance à la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges". Présidence UDC.

9. Rapports et Préavis de la Municipalité :

- N° 35/9.19 Demande d'un crédit de CHF 510'000.00 pour la réfection des sols et le remplacement des éclairages des salles de gymnastique de Beausobre et des Charpentiers-Sud - (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : mardi 8 octobre 2019, à 18 h 30, salle des Commissions.
- N° 36/9.19 Demande d'un crédit de CHF 2'950'000.00, subventions non déduites, pour la réfection, végétalisation et pose de panneaux solaires sur les toitures plates des bâtiments communaux, crédit cadre - (Présidence PLR) – 1^{ère} séance de commission : mardi 10 septembre 2019, à 18 h 30, salle des Commissions.
- N° 37/9.19 Octroi d'un droit de superficie renté pour la réalisation d'un parking souterrain de 640 places au Parc des Sports - (Présidence UDC) – 1^{ère} séance de commission : mardi 17 septembre 2019, à 18 h 30, salle des Pas Perdus.
- N° 38/9.19 Arrêté d'imposition pour l'année 2020 - (Commission des finances) – 1^{ère} séance de commission : jeudi 12 septembre 2019, à 18 h 30, salle des Pas Perdus.

10. Rapports de commissions :

- N° 20/9.19 Demande de crédit de CHF 18'900'000.00 TTC pour le projet de Beausobre IV soit l'aménagement de l'administration du Théâtre, la rénovation du Théâtre et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV), la transformation des foyers en Accueil et Restauration en milieu scolaire (AREMS).
- N° 32/9.19 Demande d'exploitation de la crèche de 44 places préscolaires et de 60 places parascolaires sur le site de la Gare, avec demande d'un crédit de CHF 535'000.00 pour l'achat du mobilier à l'école Jacques-Dubochet.
- N° 39/9.19 Modifications du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et des logements à loyer abordable. Modifications du règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement.
11. Motion du groupe des Verts "Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
12. Postulat du Groupe PLR "De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments" - Développement.
13. Postulat Steven Kubler « Pour favoriser la création de la LLA à Morges ». Dépôt et développement.

14. Postulat Bertrand Gillard « Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil - Dépôt et développement.
15. Postulat Frédéric Eggeberger « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! » - Dépôt et développement.
16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
17. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 19 juin 2019.
- Dates des séances du Conseil communal – Année législative 2019-2020
- Préavis municipal N° 35/9.19
- Préavis municipal N° 36/9.19
- Préavis municipal N° 37/9.19
- Préavis municipal N° 38/9.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 20/5.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 23/6.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 32/6.19
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 39/9.19 (transmis par voie électronique uniquement)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2019.

Personne n'a de remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

2. Démission d'un Conseiller communal.

M. le Président Laurent PELLEGRINO lit la lettre de démission de M. Mario FRANCO.

M. Franco est entré au Conseil communal le 1^{er} juillet 2011 et a participé à deux commissions.

3. Assermentation de trois Conseillers communaux.

Afin de remplacer les membres démissionnaires, le Bureau a élu en sa séance ordinaire du 27 août 2019 les personnes suivantes :

- M. Marc Tissot, du groupe PLR en remplacement de François Enderlin.
- Mme Nathalie Hentschel, du groupe PSIG en remplacement de Mme Soleille Sardy.
- Mme Nathalie Martine Rochat du groupe PSIG en remplacement de Mme Claire-Elise Mccarrick.

Selon le protocole en vigueur, les trois Conseillers prêtent serment et rejoignent les rangs de l'assemblée. Leurs votes seront pris en compte lors des prises de décisions.

4. Nomination d'un délégué supplémentaire au Conseil intercommunal de l'ASIME.

M. le Président Laurent PELLEGRINO rappelle qui sont les six membres actuels, soit :

- Pierre Marc BURNAND, PLR
- Yvan CHRISTINET, Verts
- Katharina DELLWO BAUER, PSIG
- Romina GAROFALO, PSIG
- David GUARNA, EM
- Claire MARTINET, UDC

Afin de respecter le principe de proportionnalité, c'est au groupe PLR que revient la candidature.

M. Yves MENETREY propose la candidature de M. Jean-Marc Narr pour le groupe PLR. L'élection est réputée tacite.

5. Nomination d'un membre ainsi que d'un membre suppléant à la COFIN.

M. Baptiste MULLER propose M. Yves Ménetrey afin de remplacer M. François Enderlin, démissionnaire. M. Ménetrey était auparavant membre suppléant, la candidature de Mme Béatrice Genoud-Maurer est donc proposée pour pourvoir au poste de suppléante. Les deux candidats sont élus tacitement.

M. Laurent BEAUVERD propose la candidature de Mme Ludivine Guex afin de remplacer M. Bastien Monney, démissionnaire de son poste de suppléant. Mme Guex est élue tacitement comme membre suppléante de la COFIN.

6. Communications du Bureau.

- La cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est tenue en date du 3 juillet 2019 s'est bien déroulée. Le Bureau a constaté la bonne tenue des archives en vertu de l'article 22, lettre e du règlement du Conseil communal.
- Afin que le dépouillement des bulletins des élections fédérales du 20 octobre 2019 se passe dans les meilleures conditions, le Bureau élargi demande l'aide de 50% de l'effectif de chaque parti aux chefs de groupes. Rappel des modalités d'usage.
- Projet PPA La Baie – zone hôtelière. Un courrier signé de Patrice et Monica Delewo ainsi que par les habitants du quartier, a été adressé à la Municipalité et au Conseil communal à fin juillet. Il en est fait lecture. En substance ces propriétaires s'opposent à cette construction hôtelière qui viendra anéantir la vue pour laquelle ils ont fait le choix de cet investissement immobilier. Ils avertissent qu'ils mettront tous les moyens en œuvre, jusqu'au référendum populaire si nécessaire et que si la construction devait voir le jour, ils réclameront un dédommagement financier à la Commune.
- Séances du Conseil communal dès avril 2020. Ce soir le préavis N° 20/9.19 sera voté, concernant la transformation des foyers de Beausobre. En cas d'acceptation, ces locaux ne seront plus disponibles dès le mois d'avril jusqu'à la fin de cette législature en juin 2021. Le Bureau propose de faire les démarches nécessaires pour que les séances se fassent à la Longeraie durant cette période. La possibilité d'avoir des tables pour les Conseillers a été un argument décisif dans le choix de cette solution par rapport à d'autres.

7. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES salue particulièrement la présence de M. Cyril Horisberger, le nouveau chef des finances et de la promotion économique. Il annonce quatre communications orales.

Chantiers et circulation en ville

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Plusieurs grands chantiers sont actuellement en cours. Les travaux touchent simultanément plusieurs axes de circulation : en résumé, c'est une situation complexe.

Depuis le mois de juin, une carte des chantiers et des circulations est publiée sur le site www.morgesavenir.ch. Ce document est actualisé chaque mois. Il donne la vision d'ensemble de l'avancement des grands chantiers et de leur impact sur la circulation pour les semaines à venir. Cette carte complète les info-travaux usuels qui sont publiés sur le site et distribués aux riverains.

- *Actuellement, le tunnel Yersin est fermé aux voitures et vélos, et la circulation reste en sens unique sur la rue Docteur-Yersin, dans le sens de la descente.*
- *La pose des canalisations pour le chauffage et refroidissement des bâtiments par l'eau du lac progresse sur la rue de la Gare. Pour permettre ces travaux de Romande-Énergie, la circulation est mise à sens unique dans le sens de la montée. L'accès à la place de la Gare reste possible en tout temps par le Nord, et la circulation des bus est maintenue dans les 2 sens.*

Pour plus de détail, la carte des chantiers et circulations du mois de septembre sera en ligne dès ce soir. »

Promotion des transports publics – Avec mon sac j'ai un ticket !

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Si les transports publics de la région morgienne sont bien fréquentés la semaine en heures de pointe, le week-end la fréquentation est plus faible. Afin de promouvoir l'utilisation des transports publics dans le cadre des activités de loisirs et d'achats, la Ville de Morges, en partenariat avec les communes de la région morgienne et les MBC offrent aux citoyens de la région l'opportunité de profiter des transports publics pour leurs activités du samedi sur une période d'une année.

Rendez-vous est donné le 28 septembre 2019, au grand marché d'automne sur le stand de l'action "Saturday bus fever" afin d'acquérir le sac qui fera office de titre de transport. Pour la modique somme de CHF 25.-, ce sac donnera accès à son porteur à l'ensemble des lignes de transports publics tous les samedis, sur une période d'une année. Il sera valable pour les zones Mobilis 30, 31, 32 et 33. De St-Prex à Préverenges, en passant par Lussy-sur-Morges, Lully, Tolochenaz, Morges, Echichens, Lonay, Denges ou encore Echandens.

Le nombre de sacs étant limité à 450, les premiers arrivés seront les premiers servis. Si les sacs ne trouvent pas tous preneurs au grand marché d'automne, ils seront mis en vente dans les administrations des communes partenaires.

Un partenariat a également été développé avec les commerçants dans le cadre de cette action. Du 7 au 23 septembre, les citoyens auront une première opportunité de tenter de remporter un sac en participant au concours présent dans les commerces et les administrations des communes partenaires. 50 sacs seront mis en jeu par tirage au sort à cette occasion.

Le flyer d'information vous est transmis ce soir. Toutes les informations se trouvent également sur le site internet dédié : www.saturdaybusfever.ch

Vous êtes cordialement invités à vous rendre le 28 septembre prochain sur le stand de l'action. Des représentants du Service Urbanisme, constructions et mobilité de la Ville de Morges, de Région Morges ainsi que des MBC seront à disposition afin de présenter l'action, vendre les sacs ainsi qu'informer la population sur les offres actuelles et futures de transports publics dans la région. »

Semaine de la mobilité 2019 – La Boîte Verte

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2019, la Ville de Morges et Région Morges invitent la population à participer à une activité ludique le long du futur tracé de la Voie verte.

Du 16 au 29 septembre, à pied ou à vélo, muni d'un smartphone équipé d'une application permettant la lecture de QR codes, petits et grands prendront part à un vaste jeu de piste. Toute personne désireuse de participer est invitée à se rendre au Parc de Vertou pour scanner le code de départ permettant de débiter le parcours. De boîte en boîte, des énigmes seront à résoudre afin de trouver le code à quatre chiffres susceptible d'ouvrir la prochaine boîte.

Le parcours se composera de dix boîtes et donc de dix énigmes, toutes en lien avec la mobilité. La distance à couvrir est de 2.8 kilomètres, il faudra environ 1h30 à 2h aux participants pour compléter l'ensemble du tracé. Les efforts fournis seront récompensés par des prix attrayants offerts par tirage au sort aux équipes qui auront su se distinguer par leur sens de l'orientation et leur perspicacité face aux énigmes. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet dédié à la voie verte : www.voieverte.ch/boiteverte »

Séance d'information panneaux solaires photovoltaïques

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« La Municipalité organise le jeudi 12 septembre à 18 h 30 aux Caves de Couvaloup une séance d'information sur le thème d'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

À la suite de cette séance, et en accord avec le programme inscrit dans le plan de mesures en lien avec la stratégie énergétique 2035, la Municipalité souhaite réaliser une procédure d'appel d'offres groupé pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures de Morges.

Morges jouera le rôle de facilitatrice pour la réalisation d'installations photovoltaïques. Pour ce faire, elle mobilisera les morgiennes et morgiens désireux de réaliser des centrales de manière fédérée, et ce afin d'effectuer un appel d'offre groupé pour la réalisation des installations solaires. Les avantages d'une telle démarche sont les suivantes :

- *des économies d'échelles seront réalisés grâce aux rabais de nombre accordés par les entreprises mandatés ;*
- *les propriétaires hésitants pourront décider de l'offre à choisir grâce à l'appui neutre amené par la commune et le bureau d'ingénieurs Planair, qui accompagne la démarche en tant qu'expert conseil ;*
- *Morges poursuivra concrètement l'atteinte des objectifs de sa stratégie énergétique 2035, à l'exemple de ce partenariat public privé. »*

M. le Président Laurent PELLEGRINO ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Je remercie la Municipalité d'avoir une nouvelle fois modifié le calendrier de nos séances – en l'occurrence la deuxième séance du mois de juin 2020 qui est ramenée du 24 au 17 juin –, ce qui permettra d'éviter une nouvelle crispation inutile avec le Conseil intercommunal de l'ERM, dont les dates de réunion sont fixées bien avant celles de notre Conseil.

Et j'encourage la Municipalité, dorénavant, à se renseigner sur les dates des séances des conseils intercommunaux avant de publier le calendrier de nos séances, ce qui n'est pas difficile puisqu'il y a dans chaque conseil intercommunal au moins un municipal. »

M. Xavier DURUSSEL réagit au titre du flyer qui a été distribué sur les tables. Il pense que d'intituler ce flyer « LA » solution pour le climat est un peu fort. Le problème climatique et de l'effondrement de la biodiversité est systémique et touche largement plus que le fait de poser panneaux solaires photovoltaïques. Il espère que la Municipalité sera plus attentive aux mots utilisés dans la promotion d'événements, car il trouve que dans le cas présent c'est un petit peu exagéré.

M. Philippe DERIAZ répond qu'il s'agit effectivement d'une solution mais effectivement pas de LA solution, il s'en excuse et corrige.

8. Nomination de la commission ad hoc en charge de la prise en considération de la motion Alice de Benoit et consorts « Pour donner de la substance à la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges. Présidence UDC.

Les commissaires sont :

Béatrice GENOUD-MAURER	Jean-Bernard THULER	Jacques DUBOCHET
Baptiste MULLER		Sylvie FAY
Alice DE BENOIT	Marc LAMBRIGGER	

Les commissaires sont invités à se réunir en fin de séance afin de fixer la date de la première séance.

9. Préavis de la Municipalité :

N° 35/9.19 Demande d'un crédit de CHF 510'000.00 pour la réfection des sols et le remplacement des éclairages des salles de gymnastique de Beausobre et des Charpentiers-Sud - (Présidence PSIG) – 1^{ère} séance de commission : mardi 8 octobre 2019, à 18 h 30, salle des Commissions.

Emilie BOVET	Michaël FURHOFF	Brigitte COENODZ
Jean-Marc NARR	Fineke OUWEHAND	
Catherine HODEL	Patricia DA ROCHA	

N° 36/9.19 Demande d'un crédit de CHF 2'950'000.00, subventions non déduites, pour la réfection, végétalisation et pose de panneaux solaires sur les toitures plates des bâtiments communaux, crédit cadre - (Présidence PLR) – 1^{ère} séance de commission : mardi 10 septembre 2019, à 18 h 30, salle des Commissions.

Marc BALLY	Anne COSANDEY	Claudine DIND
Jean-Marc NARR	Nathalie HENTSCHEL	
Eva FROCHAUX	Philippe GUEYDAN	

N° 37/9.19 Octroi d'un droit de superficie renté pour la réalisation d'un parking souterrain de 640 places au Parc des Sports - (Présidence UDC) – 1^{ère} séance de commission : mardi 17 septembre 2019, à 18 h 30, salle des Pas Perdus.

Pierre Marc BURNAND	André WALTHER	Valérie MERINO DE TIEDRA
Steven KUBLER	Nathalie HENTSCHEL	Jean-Pierre MORISETTI
Sandra PALMIERI	Katharina DELLWO BAUER	Xavier LEPORI

N° 38/9.19 Arrêté d'imposition pour l'année 2020 - (Commission des finances) – 1^{ère} séance de commission : jeudi 12 septembre 2019, à 18 h 30, salle des Pas Perdus.

10. Rapports de commissions.

N° 20/9.19 **Demande de crédit de CHF 18'900'000.00 TTC pour le projet de Beausobre IV soit l'aménagement de l'administration du Théâtre, la rénovation du Théâtre et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV), la transformation des foyers en Accueil et Restauration en milieu scolaire (AREMS).**

M. le Président Laurent PELLEGRINO relève que la détermination de la COFIN n'a pas été communiquée, la parole est au Président de la COFIN, M. Marc Lambrigger qui explique que la COFIN s'est réunie le 29 août pour se déterminer sur cet objet. Les commissaires étaient les suivants : Mme Maria Grazia Velini, MM. Philippe Laurent, Jean-Hugues Busslinger, Patrick Germain, Frédéric Eggenberger, Bastien Monney, Mathieu Bornoz et Marc Lambrigger. La commission des finances considère que ce préavis est indissociable du préavis N° 12/3.19 consacré à Beausobre V et tel que communiqué dans ce même préavis. Dès lors, la Commune va ainsi engager un second investissement pour Beausobre, portant sur un total de CHF 37'400'000.00. Au vu des taux d'intérêts actuels, la Commission des finances reste convaincue qu'un tel investissement peut être effectué sans compromettre l'équilibre financier de la commune. La Commission des finances tient néanmoins à renouveler qu'il faut garder à l'esprit les faits suivants : le plafond d'endettement est placé à 160 millions, à l'heure actuelle la dette s'élève à quelques 43 millions tandis que les préavis votés, sans compter le préavis portant sur Beausobre V, représentent une valeur de CHF 28 millions, ceci à deux ans de la fin de la législature.

La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis N° 20/5.19.

Mme Valérie MERINO DE TIEDRA, Présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de la commission.

Mme Valérie MERINO DE TIEDRA explique pourquoi les conclusions sont différentes. Dans la version du préavis il manquait, par erreur, une bonne partie du texte qui elle figure dans la version du rapport de commission.

La parole n'est plus demandée, les Conseillers passent au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 18'900'000.00 TTC pour la reconstruction de l'administration du théâtre de Beausobre, la rénovation du hall et de la salle de spectacles, la rénovation et l'agrandissement du conservatoire de l'ouest vaudois, la transformation des foyers en accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS),
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 630'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

M. le Syndic Vincent JAKUES se réjouit de ces décisions qui font écho aux décisions des prédécesseurs qui ont décidé de faire construire Beausobre au début des années 80. Ces bâtiments font la vie des morgiens et des morgiennes et de bien d'autres personnes depuis de nombreuses années. Il salue la clairvoyance du Conseil communal d'avoir accepté de donner un coup de neuf à ces bâtiments emblématiques tout en conservant sa vocation à caractère culturel, associatif, économique et social avec la nouvelle attribution des locaux dans lesquels siège le Conseil communal. Il tenait à témoigner de la reconnaissance de la Municipalité, qui se réjouit déjà d'engager les premiers travaux pour Beausobre V, au mois de novembre.

N° 32/9.19 **Demande d'exploitation de la crèche de 44 places préscolaires et de 60 places parascolaires sur le site de la Gare, avec demande d'un crédit de CHF 535'000.00 pour l'achat du mobilier à l'école Jacques-Dubochet.**

M. le Président Laurent PELLEGRINO relève que la détermination de la COFIN n'a pas été communiquée au moment du dépôt du rapport, la parole est au Président de la COFIN, M. Marc Lambrigger, qui annonce que ladite commission s'est réunie le 29 août afin de se déterminer sur cet objet. Les commissaires étaient les mêmes que lors de la précédente détermination. La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, recommande d'accepter les conclusions du préavis N° 32/9.19.

Mme Céline ELSIG, Présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée. Les Conseillers passent au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à exploiter la crèche de 44 places et l'UAPE de 60 places, dès la rentrée d'août 2020 ;
2. de porter au compte de fonctionnement de la Ville les montants nécessaires à l'exploitation de ces nouvelles structures ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 535'000.00 destiné à l'achat du mobilier de l'école primaire Jacques-Dubochet ;
4. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 53'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

M. Jacques DUBOCHET remercie les Conseillers pour ce vote, il est honoré et ému qu'une école porte son nom.

N° 39/9.19 **Modifications du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics et des logements à loyer abordable. Modifications du règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement.**

M. Steven KUBLER, en remplacement de M. Eric Décosterd, Président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet et excusé ce soir, lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

Mme la Municipale Sylvie PODIO, en préambule remercie le Conseil communal d'avoir accepté les structures d'accueil car depuis la rentrée les demandes explosent. Sur l'ensemble des conclusions la Municipalité adhère, sauf sur l'article 2.a, la Municipalité maintient sa proposition de délai à deux ans, car elle estime que cela répond à la motion Dewarrat dans ce qu'il est possible de répondre. Effectivement, après deux ans la Municipalité estime qu'un citoyen suisse est morgien, il peut même être élu au Conseil communal ou même avec un peu de chance à la Municipalité. Pour

répondre de manière plus large à la motion Dewarrat, il faudrait que le Conseil communal soit prêt à faire augmenter l'aide communale et la Municipalité estime qu'au vu des finances actuelles il n'est pas judicieux d'ajouter une nouvelle prestation en la matière, raison pour laquelle elle s'est contentée de cette réponse. D'autant plus que les demandes augmentent avec la mise en place du revenu déterminant unifié. Dès lors, la Municipalité estime que ces deux ans restent un délai raisonnable qui répond aux réalités de la population tout en restant dissuasif pour éviter du tourisme social d'une commune à l'autre, sachant qu'une présence de deux ans sur une Commune participe à la fiscalité et aux finances communales. De plus, contrairement à ce qui est évoqué dans le rapport, cela ne va pas allonger la liste d'attente car cela n'existe pas pour l'aide individuelle au logement, les listes d'attente concernent les logements subventionnés. Cette règle serait appliquée autant à l'aide individuelle au logement qu'au logement subventionné, par souci de cohérence. La société actuelle est plus mobile, les divorces sont une réalité et il est important de pouvoir répondre à ces demandes car ces situations, tout comme le chômage, créent rapidement des situations financières difficiles. Les familles monoparentales sont les familles les plus précarisées de la société. La Municipalité se rallie au classement de la motion Dewarrat proposé par la commission mais est surprise concernant le postulat de M. Kubler car il lui a été demandé d'étudier l'opportunité de travailler avec la Fondation Equitim, ce qui a été fait. Cela n'a pas fonctionné pour cette fois, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais d'autre opportunité. Pour le surplus, il faudrait avoir des terrains supplémentaires à offrir à cette Fondation pour pouvoir répondre plus au-delà, donc la Municipalité estime avoir répondu au postulat, mais au vu du texte de la conclusion, elle se rallie au classement proposé par la commission.

Mme Laure JATON informe que le groupe socialiste a beaucoup discuté sur le rapport et le préavis. Différents problèmes ont été constatés tant dans le préavis municipal que dans le rapport. Tout cela mérite d'être reconsidéré voire retravaillé. C'est pourquoi elle demandera l'ajournement de la discussion en application de l'article 79 du règlement du Conseil communal. C'est plus particulièrement le règlement concernant les appartements subventionnés et les nouveaux logements à loyers abordables qui préoccupent le PSIG. Le premier point concerne les LUP, les LLA de la L3PL, derrière ces acronymes il est question des nouveaux logements d'utilité publique, dits logements à loyer abordable, qui ont été créés en 2018 par la nouvelle loi cantonale.

Elle rappelle qu'ils ne bénéficient d'aucun subside des collectivités publiques et que seuls les loyers et les surfaces sont réglementés par le Canton. Alors même que le logement à loyer modéré ou le logement subventionné visent des personnes à revenus modestes, les LLA s'adressent à la classe moyenne. D'ailleurs le préavis municipal rappelle ce public cible aux pages 4 et 13 du préavis, en affirmant notamment que « la Municipalité souhaite favoriser l'accès à ces logements à des ménages de la classe moyenne ». Le nouvel article 12 du règlement, fixe comme critère d'octroi un taux d'effort minimal à 26%. Qu'est-ce que cela veut dire ? Au-delà de quelques exemples chiffrés, un peu obscurs, le préavis ne s'étend pas sur la façon dont ce pourcentage a été fixé. Pourquoi 26 et pas 28, 20 ou même 18 ? Pourtant, derrière ce chiffre se cache un élément essentiel, il détermine clairement le bassin de population ayant droit à un loyer abordable. Elle fait l'impasse de la démonstration chiffrée ce soir, mais avec un taux d'effort à 26% les calculs montrent clairement que les bénéficiaires des LLA à Morges se confondraient alors avec ceux des logements subventionnés. Soit des personnes ou des familles à revenu modeste. Du coup, la

Municipalité pr terite la classe moyenne, ce qui ne va pas dans le sens d'une mixit  sociale, volont  pourtant souvent mise en avant pas l'ex cutif. Une telle politique ne fait que renforcer l'effet de seuil que subit de plein fouet la classe moyenne, pas de PC famille, pas ou peu de subside LAMAL, pas de bourses mais des logements au prix fort. Elle ajoute que le service cantonal du logement propose justement de fixer un taux d'effort qui permette de viser la classe moyenne   environ 20%. Le PSIG s' tonne de lire dans le pr avis, en page 5, que « les propositions soumises au Conseil communal ont  t  travaill es en collaboration avec la division logement du Canton ». Une nouvelle s ance de commission permettrait d'inviter les repr sentants dudit service afin qu'ils expliquent aux commissaires comment jongler avec ces chiffres et comment s'assurer de viser juste dans le r glement. En conclusion, sur ce point, le PSIG demande que la Municipalit  revoie sa copie et diminue le taux d'effort, sur le mod le, ces derniers jours, de la Ville de Nyon.

Le deuxi me point concerne le droit de visite, l'article 4, alin a 1 du r glement, d finit le nombre d'occupants minimal par logement. L'alin a 4 pr voit une pi ce suppl mentaire en cas d'exercice d'un droit de visite, m me si cette disposition para t tout   fait ad quate, elle contrevient   la pratique cantonale en mati re de logement subventionn . Pour le Canton, pour obtenir une pi ce de plus, un droit de visite sur deux enfants est n cessaire. M me si l'on peut comprendre ici la volont  de la Municipalit , la commune de Morges se retrouverait alors avec une disposition plus g n reuse que la pratique cantonale, ce qui poserait probl me lorsque les aides sont vers es  galement par le Canton.

Un troisi me probl me d coule directement du rapport, la dur e minimale de deux ans de r sidence dans la commune pour pouvoir b n ficier de logements subventionn s ou de LLA. La commission refuse cet abaissement et demande de maintenir la dur e   trois ans. A la lecture du rapport, il n'est pas ais  de comprendre pourquoi cette demande d'abaissement d'une ann e est contest  ? Pour quelle raison un d lai d'attente aussi long que trois ans pour des m nages aux prises   des difficult s financi res se justifie pour pouvoir acc der   un logement ? apr s un ou deux ans de r sidence, n'a-t-on pas d j  montr  un attachement suffisant   la commune ? Un tel d lai de trois ans est encore plus choquant pour les LLA, qui rappelons-le, ne b n ficient d'aucune aide publique. Le groupe socialiste estime qu'il s'agit d'un point essentiel qui m rite des explications de la commission.

En conclusion elle demande l'ajournement de la discussion.

M. le Pr sident Laurent PELLEGRINO indique que pour que la demande d'ajournement soit accept e il faut qu'un tiers des Conseillers votent pour. La discussion se poursuit sur cette demande d'ajournement et pas sur le fond.

Mme Sylvie PODIO informe que la Municipalit  ne va pas s'opposer   l'ajournement de la discussion mais elle regrette qu'aucune question concernant le taux d'effort n'ait  t  pos e par la commission, ce qui lui aurait permis de s'expliquer. La Municipalit , a travaill  sur l'int gralit  de ce r glement,   la demande du Canton et avec l'appui des services cantonaux notamment pour le calcul du taux d'effort et sur les questions du droit de visite. Aucun probl me n'a  t  soulev  sur la formulation de la Ville de Morges. La Municipalit  est surprise de ces affirmations cantonales qui passent par d'autres biais et ne correspondent pas   ce qui a  t  discut s avec les services du

Canton. Cette affirmation doit donc pouvoir être vérifiée auprès des services cantonaux car la Municipalité n'a pas eu connaissance d'autres informations à ce jour. Si le Conseil communal souhaite proposer un autre taux d'effort, elle pense qu'il est important de faire quelques simulations car c'est un domaine complexe. A titre informatif, le taux d'effort maximal accepté par les gérances est de 33% et cela concerne les subventionnés les plus bas où il est connu qu'il y a un problème avec le loyer. Ce ne sont plus des subventionnés mais des conventionnés, les loyers n'ont pas augmenté on arrive aux 12-15 % et la moyenne et pour un subventionné le taux d'effort est autour des 18-20%, on a été un petit peu au-delà pour l'aide individuelle au logement le taux d'effort fixé par le canton est de 26.5 % à 29%, il est peut-être effectivement judicieux que le Conseil communal ajourne la discussion et que entre-temps la commission se réunisse, soit ce mois, pour faire des simulations afin de permettre à la commission de décider si elle souhaite maintenir ou pas le taux d'effort à 26% car ce n'est dans ce cas-là plus de la compétence de la Municipalité mais à la commission de proposer d'autres conclusions.

M. Steven KUBLER explique que si la Municipalité n'a pas reçu de questions de la commission concernant le taux d'effort c'est que ce point n'a pas été soulevé en séance de commission. Si elle arrive ce soir c'est dommage, mais effectivement la commission n'a pas transmis de question à ce sujet. En revanche, concernant l'abaissement ou pas du délai, cela a fait l'objet de très nombreuses discussions au sein de la commission et si la majorité de la commission a décidé de maintenir le taux actuel à trois ans et non pas de le diminuer à deux, c'est qu'elle estime qu'en abaissant elle élargit le cercle des bénéficiaires actuels et augmente la liste d'attente de bénéficiaires d'appartements subventionnés. Or il semble à la commission que cet élément ne répond pas à la motion Dewarrat et ne fera qu'allonger les délais nécessaires. La volonté de la majorité de la commission étant que la Municipalité offre des solutions plus rapides dans des cas particuliers, et notamment en cas de divorce par le biais des directives qui sont de sa compétence réservée, au terme des deux règlements proposés ce soir. A priori, il propose de ne pas ajourner la votation.

M. le Président Laurent PELLEGRINO passe au vote sur l'ajournement, largement plus d'un tiers des personnes présentes sont pour, la discussion est ajournée.

11. Motion du groupe des Verts « Pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Municipale Mélanie WYSS, informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

M. Steven KUBLER pense que cette proposition est intéressante sur le fond, elle offre un certain nombre de questions extrêmement pertinentes. Afin d'avoir une vision d'ensemble sur la politique foncière morgienne, afin de garantir également la mise sur le marché de logements à loyers abordables. Elle pose d'autres questions qui méritent également des réponses, peut-être différentes, faut-il vraiment augmenter la réserve foncière, tel que cela est mentionné dans la proposition du groupe des Verts ? On peut

se poser d'autres questions, quelle est la réserve actuelle de la commune de Morges en matière de terrains disponibles ? Quels sont les besoins mentionnés par le groupe des Verts, comment prioriser ces différents besoins ? et surtout, point essentiel, quel est le rôle que la commune doit assumer dans cette politique foncière, doit-elle avoir un rôle incitatif ? Doit-elle au contraire avoir un rôle participatif en étant propriétaire de terrains, maître d'ouvrage, etc...Que faut-il mettre en avant ? Le logement, le commerce, l'industrie, l'entreprise ? A ce titre la motion est extrêmement vague et les conclusions sont plutôt floues. Elles méritent, parce que les questions sont pertinentes, d'être clarifiées, cadrées et précisées, c'est pourquoi il demande le renvoi de la motion en commission.

M. le Président Laurent PELLEGRINO rappelle l'article 68 du règlement du Conseil communal qui stipule que le renvoi en commission est possible si 10 membres au moins soutiennent le renvoi. C'est le cas, la motion est renvoyée en commission.

12. Postulat du groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments » - Développement.

M. Baptiste MULLER lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

13. Postulat Steven Kubler « Pour favoriser la création de la LLA à Morges » - Dépôt.

14. Postulat Frédéric Eggenberger « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! » - Dépôt et développement.

M. Frédéric EGGENBERGER lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

15. Postulat Bertrand Gilliard « Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil »

M. Bertrand GILLIARD lit le texte de son postulat qui est annexé au procès-verbal.

NB : Dans l'ordre du jour ce point figurait au point 14, il y a eu inversion avec le postulat de M. Frédéric Eggenberger.

16. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Réponse à la question posée par M. le Conseiller communal Marc Lambrigger, relative à la mise à jour de l'extranet communal

Monsieur le Syndic Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du 6 juin 2018, Monsieur Marc Lambrigger demandait à la Municipalité de veiller à une meilleure actualisation des informations présentées sur l'Extranet communal.

Les informations sur l'Extranet sont désormais à jour ; c'est le Secrétariat du Conseil communal qui s'en est occupé et qui continuera de le faire. »

Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand du 19 juin 2019 à propos d'un article paru dans le journal 24 heures au sujet du projet pilote RÉGIO

Madame la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« M. Pierre Marc Burnand m'a demandé si la déclaration relatée dans le journal 24 Heures à propos du projet RÉGIO traduit ma position en tant que présidente du Comité de direction de la Police Région Morges ou de Municipale de la ville de Morges ou si elle est le reflet de mon sentiment personnel.

Pour répondre à cette question, la journaliste de 24 heures m'a contactée en tant que présidente du Comité de Direction de l'Association Police Région Morges et je lui ai répondu en tant que telle.

Je n'ai pas donné à cette journaliste d'appréciation sur le sujet.

Puisque d'une part ce projet vient de démarrer, et que d'autre part il n'est à l'étude que dans une seule police intercommunale et ce, sur une période de 2 ans.

Néanmoins le Comité de direction de la Police Région Morges suivra le rapport final de ce projet avec attention.

Quant à savoir quelle est la position actuelle de la Municipalité à l'égard du projet pilote mené par la Police de l'Ouest Lausannois et la Police Cantonale et si elle y voit des possibilités d'évolution pour la Police Région Morges, la Municipalité déclare ne pas pouvoir se prononcer sur un projet pilote dans lequel elle n'est pas intégrée, même si elle suivra également les résultats de cette étude avec intérêt. »

Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Frédéric Valloton du 7 novembre et 5 décembre 2018 ainsi que du 19 juin 2019 à propos de la sortie de la rue des Alpes et des nuisances sonores provoquées par les chantiers.

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Aux questions posées par M. Frédéric Vallotton, le 7 novembre et 5 décembre 2018 ainsi que le 19 juin 2019 à propos de la visibilité à la sortie de la rue des Alpes et des nuisances sonores provoquées par les chantiers, la Municipalité annonce qu'elle prend en considération les deux questions posées par M. Vallotton. La question sera traitée au sein de la Délégation municipale Gestion urbaine. La Municipalité répondra au Conseil sur les mesures prises. »

Réponse orale aux questions posées par M. le Conseiller communal Yvan Christinet le 5 juin 2019 concernant le déménagement de Monsanto

Madame la Municipale Mélanie Wyss s'exprime en ces termes :

Questions déposées :

Question N° 1 : La Municipalité peut-elle confirmer que les exonérations fiscales octroyées à Monsanto ont bel et bien pris fin en 2014 ?

Question N° 2 : La Municipalité peut-elle confirmer que cette exonération fiscale octroyée était assortie d'une clause de claw-back et celle-ci prévoyait-elle, comme indiqué en 2012, une durée de 10 ans après la fin de l'exonération ?

Question N° 3 : Dès lors que le déménagement intervient ou interviendra manifestement dans les 10 ans après l'exonération fiscale, comment la Municipalité compte-t-elle sensibiliser le Canton à l'importance de faire valoir la clause de clawback, le cas échéant dans les discussions portant sur les suites fiscales du déménagement de ladite société, pour réclamer le paiement des impôts exonérés durant la période de 10 ans susmentionnée ?

Question N° 4 : Quels sont ces montants exonérés que la Commune peut espérer récupérer le cas échéant et quelles sont les modalités de ce remboursement par Monsanto ?

Question N° 5 : Plus généralement, la Municipalité estime-t-elle, rétrospectivement, que l'exonération fiscale octroyée a été bénéfique pour le tissu économique de la Ville de Morges et du district de Morges ?

Réponse de la Municipalité

« L'intervention de M. Yvan Christinet faisait écho à celle de M. Raphaël Mahaim au Grand Conseil vaudois. Ainsi, la réponse que la Municipalité vous apporte ce soir tient également compte de celle que le Conseil d'Etat a fourni lors de sa séance du 19 juin 2019.

La Municipalité tient à rappeler que ces questions sont soumises au secret fiscal et qu'elle observe que le secret a été partiellement levé par les représentants de Bayer et le Conseil d'Etat. Elle souhaite toutefois préciser que l'autorité compétente en matière de fiscalité des personnes morales, y compris les exonérations d'entreprises, est le Canton. La Municipalité n'intervient donc pas sur cet objet avec Bayer.

Comme spécifié dans l'intervention de M. Yvan Christinet, les clauses de claw-back visent à garantir qu'une entreprise bénéficiant d'une exonération fiscale demeure dans le canton pendant une période donnée au-delà de l'expiration de ladite exonération. La durée d'une exonération est généralement fixée à 10 ans.

Le Conseil d'Etat a confirmé que les modalités d'application de la clause de claw-back en raison du départ de Monsanto (devenu Bayer) sont en cours d'examen.

Concernant la question relative à l'estimation du bénéfice de l'exonération pour la commune et le district, la Municipalité relève qu'il est nécessaire de prendre en compte tant les retombées directes qu'indirectes, tels que les emplois, les nuitées hôtelières ou encore le travail des fournisseurs. »

M. Yvan CHRISTINET remercie d'avoir répondu si rapidement, et comme il a déjà été répondu au niveau du Conseil d'Etat, il remercie pour cette réponse spécifique à Morges. Il note, que comme toujours dans ces affaires-là, la pauvre commune a très peu d'informations, en tout cas au niveau du Conseil communal. Tout est encore secret, on envisage de lever le secret fiscal, on envisage la clause du clawback, et il ne peut qu'encourager la Municipalité à prendre son bâton de pèlerin au niveau du Canton pour demander un peu plus de transparence de la part de ces entreprises, qui certes amènent quelques emplois. Il pense que l'image de Morges ne se porte que mieux depuis que Monsanto a quitté le sol morgien.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions sur le projet REGIO, projet pilote de la Police cantonale et de la Police de l'Ouest Lausannois visant à améliorer leur collaboration et leur efficacité.

Je prends acte que Mme Anne-Catherine Aubert a répondu au journal 24heures en tant que présidente du Comité de direction de la PRM et suis rassuré d'apprendre que la déclaration qui m'avait fait sursauter (« Ce n'est absolument pas d'actualité, ni même dans nos préoccupations ») ne signifiait aucunement un manque d'intérêt de qui que ce soit sur ce projet – projet pilote et peut-être précurseur.

Au surplus, je suis heureux d'apprendre que tant le Comité de direction de la PRM que la Municipalité suivront avec attention l'évolution de ce projet et sauront en tirer, cas échéant, la substantifique moelle. »

M. Pascal GEMPERLI revient sur la discussion autour des retombées économiques de Monsanto sur la Ville de Morges et ne cache pas que cela lui laisse un goût amer. Il fallait peut-être s'attendre à un copier-coller de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mahaim sur le même sujet. Il cite la phrase clé de la réponse du Conseil d'Etat « le bilan de Monsanto n'est par ailleurs pas défavorable car outre les montants d'impôts récupérés, la société a créé pendant une quinzaine d'années entre quarante et septante emplois qualifiés qui ont profité à l'économie du Canton. » Ce taux d'emploi peut être jugé comme bénéfique, mais cela dépend des principes que l'on applique. L'un des leitmotivs du parti des Verts qui lui est cher, c'est penser global, agir local. Mais dans les propos entendus ce soir à ce sujet, force est de constater que la logique est plutôt de penser local et surtout ne pas agir du tout et il trouve cela très décevant. Car finalement le problème concernant Monsanto ce n'est pas sa venue à Morges, le problème de Monsanto c'est son existence tout court. Il ne va pas lister toutes les condamnations et accusations graves portées à l'encontre de cette entreprise mais à

titre indicatif on peut nommer le cancer attribué au Roundup et donc au glyphosate, Monsanto a été jugé à plusieurs reprises à hauteur de milliers de dollars d'amendes, récemment jusqu'à 2 milliards d'amende pour un seul cas, il y a des cas de condamnations pour intoxications de leurs clients, condamnations pour publicité mensongère, pour corruption de fonctionnaire et il en passe. Un chroniqueur dans le Financial Times en Allemagne a comparé le comportement de Monsanto à celui des banquiers avant la crise financière de 2009. Le dommage causé par cette crise financière, ne serait, selon l'auteur, qu'une petite brise, comparé aux dégâts qui s'annoncent dans l'industrie agricole. Parler, dans ce contexte, des retombées économiques d'une cinquantaine d'emplois pour la Ville de Morges, il trouve cela totalement hypocrite. D'où sa question à la Municipalité : comment et dans quelle mesure la Municipalité prend-elle en compte des principes éthiques et la durabilité dans le cadre de sa promotion économique ?

M. Bertrand GILLIARD est chiffonné par le fond, la question n'est pas de faire ici le procès de Monsanto ou pas. Il entend que cette entreprise est au bénéfice de forfaits fiscaux car elle amène un certain nombre d'emplois supplémentaires. Mais le carrossier du coin ou le laitier du coin lui aussi offre des emplois et n'est pas exonéré, il trouve un peu léger comme argument.

Mme Laure JATON attend une réponse politique à sa question sur les antennes 5G, si possible au prochain Conseil.

17. Questions vœux et divers.

M. Marc LAMBRIGGER remercie M. le Syndic Vincent JAKUES pour la réponse à sa question relative à la mise à jour du contenu de l'Extranet.

Puis, en tant que Président de la Commission des finances, il rappelle que sur tous les préavis il est inscrit « Détermination de la Commission des finances » et que si un « OUI » est inscrit cela ne signifie pas que la commission a donné son aval mais qu'elle doit se déterminer. Il remercie les présidents des commissions ad hoc de lui envoyer un mail à l'issue de la première séance pour l'informer de qui est président de la commission chargée de tel préavis ce qui permettra à M. Lambrigger de lui communiquer la détermination de la COFIN en même temps qu'au secrétariat du Conseil.

Mme Céline ELSIG cite un article du 24Heures du 30 août dernier relatif au réseau d'eau potable de la Ville de Lausanne, impacté par le chlorothalonil, un pesticide de la famille des fongicides. La Ville de Lausanne a ainsi dû détourner certains captages ou encore diluer d'autres captages avec de l'eau du lac afin d'atteindre le seuil réglementaire. Cela la questionne sur l'eau consommée à Morges et sa qualité. La question a été posée au chimiste cantonal qui a répondu de manière mystérieuse en la renvoyant au distributeur d'eau de la Commune de Morges, la loi sur les denrées alimentaires ne permettant pas de communiquer ces résultats d'analyses. Elle se tourne donc vers la Municipalité et pose cette question :

- Pourrions-nous connaître les résultats d'analyse de l'eau morgienne et plus particulièrement ceux de valeur de chlorothalonil e et ci-ceux-ci se révèlent en dessus des valeurs limites que compte faire la Municipalité pour y remédier ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'il a également vu un article mais dans le 24Heures du 16 août 2019 qui traitait de la même problématique. Suite à cette lecture, il a tout de suite demandé à son service les résultats d'analyses à l'Office de la consommation du canton, pour l'eau du Morand. Selon la norme le maximum autorisé est de 0.1 microgramme par litre. La mesure du 22 juillet 2019 donne la valeur de 0.012 microgrammes par litre, soit 8 fois moins que le maximum autorisé. L'eau est donc de bonne qualité. Si cette mesure est basse c'est grâce aux mesures qui ont été prises depuis de nombreuses années sur les parcelles qui entourent la nappe phréatique du Morand. Ce sont 180 hectares qui sont sous contrainte avec les agriculteurs dans la zone sensible. Pour des prairies permanentes et des rotations vertes, pour éviter des cultures sur terres ouvertes entraînant l'utilisation de produits tels qu'engrais et fongicides. La Commune accompagne les agriculteurs avec l'aide de Prométerre pour prodiguer les conseils nécessaires afin que cette zone-là soit préservée face à l'utilisation de ce type de produit. Une fois par an, M. Aubert et son service rencontrent les agriculteurs pour faire le bilan, suivi des démarches et des résultats et parler des contrats. Ces mesures, entre autres, sont gage d'une eau potable de qualité. Le rapport de l'Office de la consommation mentionnant ces valeurs, est disponible auprès de lui ce soir pour qui souhaite les consulter.

Mme Claudine DIND est rassurée sur l'eau du Morand et remercie M. Aubert pour son intervention. Elle se rappelle que parfois les morgiens consomment également l'eau de Lausanne qui est mélangée avec celle du Morand. Elle se demande si l'eau en provenance de Lausanne est d'aussi bonne qualité ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'effectivement, des pompages sont effectués de manière ponctuelle avec l'eau de Lausanne, étant donné que la Commune est raccordée, en cas de sécheresse durant la saison estivale. Lorsque la nappe descend trop et afin de ne pas l'épuiser, l'eau provient de la station de pompage de St-Sulpice. Il précise que cela n'a pas été le cas cette année. A noter que l'eau en provenance du lac n'est pas contaminée comme c'est le cas de certains captages, ce type de produits n'est donc pas retrouvé dans l'eau du lac.

Mme Céline ELSIG remercie M. Aubert pour sa réponse, toutefois une question demeure: est-ce que la population va être informée de ces résultats ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT a vu le communiqué de presse de la Ville de Lausanne et pense que c'est une bonne initiative, il répond que ce n'est pas impossible que cela soit fait.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER constate toujours un flou artistique entre la notion de postulat et de motion. Il rappelle que le postulat demande à la Municipalité d'étudier si c'est bien ou pas bien de faire un rapport sur un sujet donné. La motion demande à la Municipalité d'agir concrètement. Selon lui les deux postulats qui ont été déposés ce soir par MM. Eggenberger et Gilliard, sont plutôt dans le cadre de la motion. En deux mots si l'on veut un rapport on pose un postulat et si l'on veut une action concrète on pose une motion. Il demande à la Municipalité d'évaluer au moment de se déterminer si ces objets sont des motions ou des postulats.

M. le Président Laurent PELLEGRINO rappelle que ces notions sont expliquées en page 32 du règlement du Conseil communal pour les non-initiés.

M. Frédéric EGGENBERGER remercie M. Busslinger pour son intervention, il répond qu'en effet il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'introduire la mesure du 30 km/h de nuit, cela dit il s'en remettra à l'appréciation du Président du Conseil, si le Bureau devait considérer qu'il s'agisse plutôt d'une motion.

M. le Président Laurent PELLEGRINO répond que le Bureau sera attentif.

M. Jean-Pierre MORISETTI s'exprime en ces termes :

« Je tiens à remercier Monsieur le Syndic Vincent Jaques de s'être déplacé au centre commercial de la Gottaz, le samedi 24 août dernier pour s'exprimer quant à la fermeture de la poste sise à cet endroit.

Cependant, je regrette vivement que notre Municipalité n'ait pas été plus entreprenante que :

Déclarer qu'elle ne pouvait rien faire, que les carottes étaient cuites par avance, qu'il ne servait à rien de lutter.

Quelles belles paroles de la part d'élus qui devraient de par leurs couleurs politiques défendre les valeurs populaires, les bases de l'institution que sont la Poste et ses filiales. Non c'est un suppôt de la droite qui s'exprime en cœur avec les concernés... Cherchez l'erreur !

*Je reviens au scandale. Alors que ce pseudo géant jaune ferme les offices de villages et quartiers pour implanter ses pénates dans des centres commerciaux, à Morges, c'est le contraire. Ils se permettent de fermer un office sis dans un dit *centre commercial*. Cependant, ce dernier est promis à un bel avenir avec l'arrivée en proximité de plusieurs centaines de citoyens. Attrayant de par sa localisation et son accessibilité. Je le répète surtout tel qu'imaginé par les délirants postillons il se trouve déjà dans un centre commercial.*

Cet office est plus que complémentaire à la Poste des Charpentiers, office qui est lui inaccessible, pas pratique et lyophilisé malgré le coup de peinture donné dernièrement.

Quel manque de courage politique nous est montré à 18 mois des prochaines municipales. Je regrette, et avec moi les signataires de la pétition envoyée à Monsieur Cirillo Directeur général de la Poste, le renoncement de notre Municipalité.

Je me recommande donc à toutes et tous de votre soutien lors des prochaines actions qui seront menées pour tenter de sauver cet office ceci avec ou sans notre exécutif. »

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la Municipalité n'a pas décidé de faire recours sur la décision de la Poste de transformer l'office de poste de la Gottaz en une agence postale, au vu des résultats nuls obtenus sur le quartier de la Grosse-Pierre. Lorsque la Municipalité a rencontré la Poste, elle avait exigé des informations en matière d'emploi, afin d'être rassurée. Il a reçu depuis, des informations divergentes qu'il doit vérifier par rapport à cette situation et qui l'alarme un peu, il ne le cache pas. Dans le cas de l'office de Morges 3, la Municipalité avait pu s'appuyer sur une pétition signée de plusieurs centaines de morgiens. La mobilisation n'est pas aussi forte sur le plan populaire pour l'office de la Gottaz. Il s'est déplacé dans le cadre de la manifestation pour appeler les citoyens à se mobiliser et pour informer que la Municipalité n'avait pas obtenu gain de cause dans ses démarches et il a également profité de la présence de différents parlementaires fédéraux pour les appeler à leurs responsabilités, puisqu'il est vrai que ce n'est pas une volonté de la Municipalité de renoncer à toute action, mais il faut constater que les seuls leviers législatifs qui existent sont au niveau fédéral. La Municipalité ne s'est pas encore positionnée sur la manière dont elle allait répondre ou donner son appui, mais un courrier signé de quelques citoyens morgiens est parvenu afin de l'informer de démarches citoyennes en cours. Le Conseil communal sera tenu au courant cas échéant.

Mme Emilie BOVET souhaite poser une question relative à la patinoire, son fils étant membre de l'équipe junior de curling. Elle a été informée que les entraînements ne pourraient pas reprendre comme prévu à fin septembre mais seraient reporté au début du mois de novembre suite à un problème de compresseur à la patinoire. Ces questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous en dire plus sur ce problème ?
- Est-ce que ce problème aurait pu être détecté et traité plus tôt ?
- Elle profite d'avoir la parole pour demander l'avancement du préavis demandé en séance du 7 février 2018 par le renvoi à la Municipalité du préavis N° 3/2.18, elle cite le point 2 des conclusions « de demander à la Municipalité de présenter un nouveau préavis pour une demande de crédit d'étude englobant l'ensemble des travaux de rénovation de la patinoire ».

M. le Municipal Philippe DERIAZ rappelle que les installations de la patinoire datent de 1992. La patinoire dispose de deux compresseurs servant à fabriquer la glace. Un récent contrôle sur ces installations a permis de constater des dysfonctionnements et des risques au niveau de l'ammoniac sur l'un des compresseurs. La Municipalité a été informée très rapidement et des dispositions immédiates ont été prises. A titre personnel il a informé le président du club de curling de la situation et des démarches en cours. Il faut compter 4 à 6 semaines pour la réparation. Actuellement la patinoire fonctionne avec un seul des deux compresseurs et le travail de révision du compresseur défectueux est effectué en France. La Direction générale de l'environnement a donné son autorisation de faire la mise en glace, à ce jour 3 centimètres de glace sont en place. M. Deriaz espère que la situation pourra être très rapidement rétablie et regrette les désagréments occasionnés, il pense avoir fait le maximum.

Concernant la question du préavis de la Municipalité, pour des raisons de temporalité elle sera prête à déposer un nouveau préavis sur la réfection de la patinoire en février 2020.

M. Jean-Bernard THULER rebondit sur cette intervention pour dire que si les JOJ avaient été acceptés la Ville de Morges se serait dotée d'une patinoire performante.

Concernant le sujet de la fermeture de l'office postal de la Gottaz, il rejoint M. Morisetti et pense qu'il faut effectivement se battre, il était présent à la manifestation. Selon lui la poste oublie son mandat, elle place les chiffres avant les lettres.

M. Bastien MONNEY, toujours sur le sujet de l'office postal de la Gottaz, informe que le parti socialiste était l'un des instigateurs de cette manifestation et remercie MM. Morisetti et Thuler pour leurs mots. Il ajoute que la stratégie des entreprises est entièrement dans les mains de la Confédération et il invite M. Morisetti, qui apparemment n'est pas satisfait de la gestion de ces offices postaux, à faire changer la majorité au Parlement le 20 octobre.

M. Baptiste MULLER informe que le groupe PLR a été interpellé par un citoyen morgien, membre de la commission consultative de la Municipalité au sujet de Beausobre. Apparemment cette commission n'a pas été convoquée depuis le début de la présente législature au moins ni dissoute. Elle a pour rôle d'accompagner de manière consultative les activités du théâtre de Beausobre. Il pose les questions suivantes :

- Cette commission existe-t-elle toujours ?
- Ses membres ont-ils été renouvelés dans leur fonction au début de la législature ?
- Pour quels motifs n'a-t-elle plus siégé depuis plusieurs années ?
- Est-il prévu de réactiver cette commission, si non, pour quels motifs ?

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que selon lui cette commission a été dissoute en début de législature, il va vérifier cette information et donnera l'information lors du prochain Conseil.

M. le Président Laurent PELLEGRINO constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h40 et la séance est close.

Le Président

La secrétaire

Laurent Pellegrino

Tatyana Laffely Jaquet

Annexes :

- Postulat du groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments ».
- Postulat Frédéric Eggenberger « 30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! ».
- Postulat Bertrand Gilliard « Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil ».

Postulat « 30km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied ! »

Depuis le 31 mars 2018, le délai prévu par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) pour assainir le bruit causé par le trafic routier est échu.

La commune de Morges a établi un plan d'assainissement du bruit routier qui a été approuvé par le Conseil d'État le 14 décembre 2016. Parmi les mesures prévues figurait la pose de revêtements phono-absorbants sur les tronçons où la vitesse doit être maintenue à 50 km/h. Plusieurs tronçons ont déjà été assainis ces dernières années.

Cela étant, la mesure la plus efficace permettant de diminuer le bruit routier est la réduction de la vitesse de circulation. Le Tribunal fédéral a récemment confirmé le bien-fondé de la réduction de la vitesse pour protéger les habitants du bruit. Il ressort de la jurisprudence que pour réduire le bruit routier, il faut agir à la source en premier, soit réduire la vitesse avant toute autre mesure. Et il est possible de réduire la vitesse également sur des axes principaux lorsque les valeurs-limites de bruit sont dépassées. Rappelons que celles-ci se situent à 65 décibels la journée et à 55 décibels la nuit. Dès lors qu'elles sont dépassées, il y a obligation d'assainir.

À la recherche de solutions efficaces et proportionnées, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont lancé en 2017 un essai pilote d'abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit sur deux avenues. Arrivé à son terme, le protocole de tests livre un bilan très positif, démontrant la pertinence d'une telle mesure pour protéger du bruit routier un grand nombre de riverains, avec des coûts de mise en œuvre modérés.

Les résultats du test lausannois démontrent qu'une vitesse de nuit à 30 km/h permet de réduire le bruit moyen de 2 à 3 décibels. Cela correspond à une réduction de moitié du niveau sonore perçu. Associé à la pose d'un revêtement phonoabsorbant, ce dernier baisse encore de 1 décibel, soit une diminution globale de 3 à 4 décibels. L'essai démontre également que le 30 km/h nocturne a un impact considérable sur les

vitesse excessives, qui diminuent drastiquement en comparaison aux mesures faites avec la vitesse à 50 km/h. Essentielle pour la qualité du sommeil, la diminution des bruits de pointe est de 80% lorsque le 30 km/h était en place.

Par ailleurs, les sondages auprès des automobilistes dans le cadre du test lausannois ont montré que cette mesure était bien acceptée par les usagers, d'autant que, limitée aux heures nocturnes, elle n'a d'impact que sur 10% du nombre de véhicules circulant sur le réseau routier. Une enquête auprès des riverains a montré qu'ils sont favorables à la mesure et qu'elle produit des effets positifs significatifs sur leur qualité de vie.

Le 30 août 2019, le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a annoncé que dès le premier trimestre 2020, d'autres communes du canton de Vaud pourront demander à mettre en œuvre le 30 km/h de nuit sur leurs axes routiers où les valeurs limites sont dépassées. Le 30 km/h nocturne pourra être déployé sur les tronçons à grand trafic aujourd'hui à 50 km/h, s'ils répondent aux critères établis garantissant que la mesure est appropriée. L'axe devra avoir fait l'objet d'une analyse du bruit et avoir à ses abords une densité de population de plus de 200 habitants par kilomètre en dépassement des valeurs limites.

La réduction de la vitesse s'impose comme le moyen le plus simple, le moins cher et n'entraînant pas d'effets indésirables pour les conducteurs. Elle est donc une mesure « proportionnée » au sens de l'OPB. Elle permet également de limiter, voire d'éviter des demandes en dommages et intérêts que pourraient déposer des propriétaires de biens immobiliers situés sur des axes nécessitant un assainissement.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité :

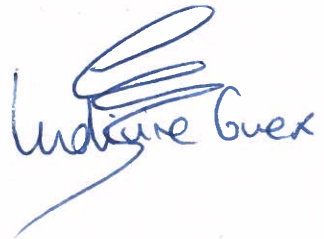
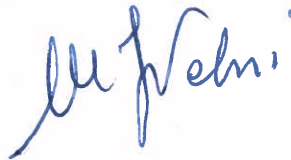
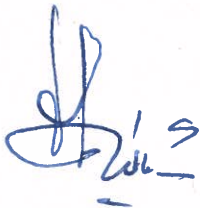
1. De recenser quels sont les axes susceptibles de bénéficier de la limitation nocturne à 30km/h de nuit en regard des normes de bruit établies par l'OPB
2. D'étudier la possibilité d'introduire la limitation à 30 km/heure de nuit sur toutes les rues où les normes de bruit sont dépassées
3. D'étudier la possibilité d'introduire la mesure à la journée, puisque la protection contre le bruit ne

s'arrête pas à la nuit.

4. En fonction du nombre de rues à assainir, d'étudier la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/heure sur tout le centre-ville, pour des raisons de cohérence du système de mobilité.



Pour le groupe PSIG,
Frédéric Eggenberger



Pour une nomenclature cohérente des fichiers informatiques remis au Conseil

Introduction

La distribution des documents au Conseil par voie électronique est en passe de devenir la règle, de nombreux conseillers renonçant à la version papier. Si cet état de fait est en lui-même réjouissant, il met toutefois en lumière un vieux problème : l'absence de systématique dans les noms des fichiers téléchargeables depuis l'Extranet de la Ville. J'avais déjà relevé cette problématique lorsque la Municipalité avait proposé d'introduire une « GED » (Gestion Électronique de Données)

Développement

Sans une discipline stricte dans le classement des documents, il est difficile de retrouver une information plusieurs mois ou années après. Les quelques conseillers qui ont conservé les archives papier le savent bien. Heureusement, le texte des préavis et rapports suivent les règles de présentation d'un « chablons » et présentent , au moins au niveau des titres, un aspect uniforme.

Mais qu'en est-il des noms donnés aux fichiers (pdf pour la plupart) ? Là, c'est un parfait fouillis : Dans une joyeux désordre, les dates n'ont pas le même format, l'intitulé précède ou suit la date, les « underscores » et autres « tirets » sont employés semble-t-il au hasard, et j'en passe.

Pour le seul conseil de ce 4 septembres, on trouve

08-oj_cc_-septembre-2019
pv-cc-juin.19.2019
dates-des-seances-2019-2020_version-internet-1
35.9.19-preavis_sols_eclairage_gym_beausobre_charpentiers-sud_2019-08-05
37.09.19_ddp_parking_parc_des_sports_version_finale
rapport-23.9.19-nouveau-reglement-eaux-claires-et-eaux-usees
beausobre-iv

Renseignement pris, les fichiers de l'Extranet sont des copies de ceux stockés sur les serveurs de la Ville. Les fichiers sont nommés, soit par le Greffe, soit pas le secrétariat du Conseil, en fonction de la provenance des documents et ce au moment où ils sont enregistrés sur le serveur. Ce qui -soit dit en passant- indiquerait que l'administration doit avoir les mêmes problèmes que nous autres conseillers pour s'y retrouver. Une collectivité publique qui effectue des appels d'offres en incluant un critère lié aux certifications de type ISO devrait au minimum respecter des règles de classement interne.

Objet

Le présent postulat demande donc à la Municipalité d'établir des règles concernant le nommage des fichiers et des répertoires, et de veiller bien évidemment à ce que ces règles soient suivies. Cette nomenclature unifiée (y-compris celle des « directories ») simplifiera le travail de recherche de documents pour tout le monde, y-compris les éventuels futurs outils informatisés : On veillera à choisir un format qui s'adapte au classement tel qu'il est généralement fait par défaut sur un ordinateur personnel, typiquement pour les fichiers avec la date en tête (dans l'ordre année/mois/jour), puis l'objet, etc , et de même pour les répertoires. Il n'appartient pas à un postulat de préciser plus avant les détails, qui sont du ressort de l'Administration et du Service Informatique, en collaboration avec le secrétariat du Conseil.

Bertrand Gilliard

Alexandre Desponds

B. Water

WANN

B. Gilliard

Beatrice Fervard

Postulat du Groupe PLR

De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les ressources d'énergie fossile sont en nette diminution et la Suisse doit les abandonner progressivement pour respecter les objectifs de l'accord de Paris.

Morges encourage la mobilité électrique, en installant entre autres des bornes de recharges en ville et en subventionnant l'achat de vélos électriques. En effet, pour qu'une technologie soit acceptée, il faut qu'elle soit fonctionnelle pour les utilisateurs. Leur permettre de recharger leurs véhicules est donc une action importante. Par contre, les véhicules électriques fonctionnent avec des batteries qui ont un grand besoin de terres rares dont la quantité est aussi limitée et dont l'extraction pose des problèmes sociaux et environnementaux conséquents. De plus, ces batteries ont une durée de vie limitée.


Les véhicules circulant à l'hydrogène ne transportent pas de grandes batteries et ne rejettent que de l'eau. Certes, actuellement la production d'hydrogène est relativement énergivore, mais compte tenu de la transition énergétique, cette consommation ne devrait à terme plus être un problème et la production peut sans problèmes se faire de nuit, au moment où la Suisse produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme.

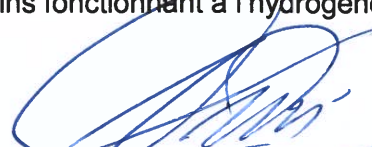
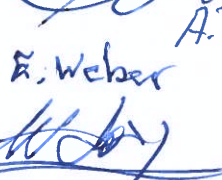
En Suisse, une seule station permet de recharger des véhicules à l'hydrogène et c'est dans cette région que les seules voitures fonctionnant à l'hydrogène sont immatriculées. Preuve que la demande est là, si les possibilités de recharge existent.

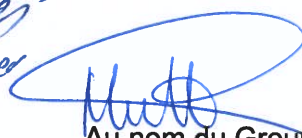
Des acteurs économiques dans notre région, mais également des constructeurs automobiles comme Hyundai ou encore des sociétés comme Migros et Coop qui possèdent déjà des camions à hydrogène, s'engagent dans cette nouvelle technologie.

Si la possibilité de faire de plein d'hydrogène existait, la commune pourrait alors s'équiper en véhicules (voiture, camion-poubelle, transport publique ou autres) circulant à l'hydrogène et ainsi diminuer encore l'impact de sa mobilité sur notre climat.

Dans le but d'aider les citoyens à sortir des énergies fossiles, la présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer, avec l'aide d'acteurs privés ou publics, des stations de recharge pour engins fonctionnant à l'hydrogène, et pourquoi ne pas alimenter des bâtiments.

Xves Penétray


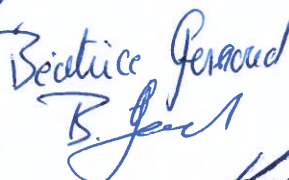

A. Troger
E. Weber


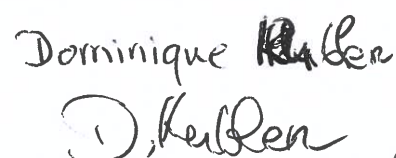


Au nom du Groupe PLR
Baptiste Müller
Vice-président PLR ville de Morges



Maurice Jaton


Beatrice Genoud
B. Genoud


Dominique Kellen
D. Kellen


Morges, le 4 septembre 2019






Alexandre Desponds

